



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique BP Photovoltaïque - Recyclage

Personnes concernées

Toute personne qui installe des panneaux photovoltaïques, notamment celle qui intervienne sur les parties non électriques mais dans l'environnement d'installations électriques en basse tension, sans formation ou expérience préalable en électricité.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation aura réactualisé ses connaissances et sera capable de :

- Identifier les risques liés à l'électricité dans un environnement professionnel.
- Comprendre les principes de la prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510.
- Identifier les risques liés aux opérations électriques en courant continu et alternatif sur des installations photovoltaïques
- Adopter un comportement responsable et sécurisé en présence de risques électriques.
- Se préparer à l'habilitation électrique de type BP (exécutant de travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique photovoltaïque)
- D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contexte

Les références des normes recommandées conformément aux articles R. 4544-3 et R. 4544-32 du code du travail sont précisées par décret sur Légifrance. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité des tâches qui lui sont confiées. La délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur ne suffit pas à le dégager de sa responsabilité.

Contenu de la formation

Accueil, présentation de la formation.

En début de chaque module, il convient de faire un retour d'expérience ayant pour objectifs :

- D'analyser les accidents et presque accidents
- D'analyser ses pratiques professionnelles

Les savoirs et savoir-faire sont donnés à titre indicatif en termes d'animation. Le formateur adaptera le contenu de chaque séquence en fonction du retour d'expérience des apprenants

FORMATION THÉORIQUE - THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

1- Introduction au risque électrique et cadre réglementaire

- Connaître les textes réglementaires de référence (code du travail, décret 2010-1118, norme NF C 18-510).
- Différencier, identifier les niveaux d'habilitation et les rôles des intervenants .
- Nommer les limites de l'habilitation BP
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les TRAVAUX

2- Identifier les risques électriques en environnement photovoltaïque et les moyens de prévention

- Identifier les différentes zones d'environnement (zone de voisinage, zone de travail).
- Connaître les mesures de prévention à appliquer
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Identifier les risques spécifiques liés aux panneaux et onduleurs

3- Les équipements de protection (EPI – EPC)

- Citer les équipements de protection collective
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Appliquer les consignes de port des EPI selon les situations.

4- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique BP Photovoltaïque - Recyclage

FORMATION PRATIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

- Appliquer les prescriptions
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l' HABILITATION visée
- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque
- Vérifier visuellement le bon état des isolants des modules et des dispositifs de connexions.
- Mettre en oeuvre les mesures de prévention en cas de détérioration d'un isolant lors de la pose de modules photovoltaïques.
- Mettre en oeuvre les mesures de prévention lors de la pose et du raccordement d'une série de modules dont le matériel de connexion est protégé (code IP2X)
- Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail
- Réaliser l'interconnexion (code IP2X) des modules entre eux



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique BP Photovoltaïque - Recyclage

Prérequis

Avoir déjà suivi une formation habilitation électrique BP. Maîtrise orale et écrite de la langue française. Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage

Durée

Recyclage : 1,5 jour soit 10h30 (incluant théorie et mise en situation pratique).

Formateurs

Formateurs reconnus compétents selon la norme NFC 18-510

Dispositifs de suivi

Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage. Délivrance d'un titre d'habilitation pré-rempli des symboles proposés par le formateur.

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques

Exposés multimédias interactifs. Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe. Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité. Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant

Validation des acquis

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info